

Crossing Cutting Edges

Appel à projets Campagne 2026

Adresse de publication de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>.

SOMMAIRE

CONTACTS.....	0
OBJECTIFS de l'ACTION	1
MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS	1
DURÉE DES PROJETS.....	2
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	2
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ	2
CRITÈRES D'ÉVALUATION	3
DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT	4
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES	4
OBLIGATIONS DE SUIVI	5
MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5

CONTACTS

Pour toute question, merci de contacter vos correspondant·es via l'adresse :

idx.recherche@u-paris.fr.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action « Crossing Cutting Edge » (CCE) s'inscrit dans le cadre du projet ExcellencES FIRE-UP d'Université Paris Cité (UPCité). Elle constitue une des modalités de renforcement de l'interdisciplinarité en tant que marqueur de l'identité de l'université et a l'ambition de décloisonner les communautés recherche des différentes facultés et institutions partenaires. En se focalisant sur une population cible doctorat/post-doctorat, l'action CCE vise également à permettre à de jeunes chercheuses et chercheurs d'en faire le socle de leur expérience professionnelle.

MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'action CCE prend la forme d'un appel à projets interdisciplinaires. Ces projets seront menés par des doctorant-es ou post-doctorant-es recruté-es après un appel à candidatures international. Toutes les thématiques scientifiques sont éligibles, sans restriction.

Les projets doivent être réalisés sous la double supervision (co-direction dans le cas d'un doctorat) de deux enseignant-es-chercheur-es/chercheur-es et/ou ingénieur-es de recherche statutaires, issu-es de deux disciplines différentes. Dans le cas d'un doctorat, la codirection doit être faite par des titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR)¹.

Les superviseur-es ou les co-directeur-trices, indifféremment de leur employeur, doivent être affecté-es à 2 structures différentes² (unités de recherche et/ou unité de services) sous tutelle d'Université Paris Cité³ ou de l'Institut Pasteur, et issues au choix :

- de deux Facultés⁴ différentes,
- d'une Faculté et de l'IPGP,
- d'une Faculté et de l'Institut Pasteur,
- de l'IPGP et de l'Institut Pasteur.

Un temps partagé entre deux unités de recherche de disciplines différentes est obligatoire : cette période est de 9 mois minimum pour un-e doctorant-e, et de 6 mois pour un-e post-doctorant-e.

Une attention particulière sera portée aux **collaborations nouvelles, attestées par l'absence de publication commune aux deux superviseurs dans les 5 dernières années avant la date de clôture de l'AAP.**

L'appel CCE sélectionnera les projets. Il reviendra aux équipes lauréates de procéder au recrutement des doctorant-es ou post-doctorant-es qui réaliseront ces projets. L'offre de candidature doit obligatoirement faire l'objet d'une diffusion internationale, via le site Euraxess, des sociétés savantes internationales, une publication dans des journaux ou revues internationales, ou tout autre moyen pertinent. Les preuves de cette publication seront requises pour accéder au financement.

Dans le cas d'un-e doctorant-e, il.elle sera inscrit-e dans une seule école doctorale. Un rattachement pédagogique à une autre école doctorale est néanmoins possible.

Les projets dureront 3 ans pour un-e doctorant-e et 2 ans pour un-e post-doctorant-e, à partir de la date de leur recrutement.

¹ Ou, à défaut d'HDR, d'une procédure ADT : <https://u-paris.fr/doctorat/autorisation-a-diriger-une-these/>

² Sauf dans le cas où un projet interdisciplinaire serait soumis par deux porteur-es du Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED, UMR 8236).

³ Dans le cas où Université Paris Cité est tutelle secondaire, l'appel est ouvert aux enseignant-es-chercheur-es, ingénieur-es statutaires et chercheur-es du périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'UPCité lorsqu'il existe, ou bien uniquement aux enseignant-es-chercheur-es et ingénieur-es statutaires d'UPCité lorsqu'aucun périmètre n'est défini.

⁴ Faculté de Santé, Faculté des Sciences ou Faculté Sociétés et Humanités d'UPCité

Les projets retenus seront dotés d'une somme de 150 k€, couvrant le salaire de la personne recrutée ainsi que des frais de fonctionnement ou d'équipement.

DURÉE DES PROJETS

Les projets sont financés pour une durée de 3 ans dans le cas d'une thèse ou de 2 ans dans le cas d'un recrutement postdoctoral.

Cette durée s'apprécie à compter de la date du recrutement du/de la doctorant-e (effectif au plus tard le 31/10/2027) ou post-doctorant-e (effectif au plus tard le 31/01/2028).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel s'étend de septembre 2026 à mars 2027, pour permettre les recrutements dans les délais préalablement mentionnés :

- Septembre 2026 : lancement de l'appel,
- **2 novembre 2026, 11h** (heure de Paris) : date limite de soumission des projets,
- Début novembre 2026 : étude de recevabilité des projets soumis,
- De mi-novembre 2026 à mi-mars 2027 : évaluation et sélection des projets,
- Fin mars 2027 : publication des résultats,
- Au plus tard au 31/10/2027, recrutement⁵ des doctorant-es (après validation des candidat-es par l'École Doctorale concernée).
- Au plus tard au 31/01/2028, recrutement⁵ des post-doctorant-es.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis :
 - dans les délais indiqués (le 2 novembre 2026 à 11h00, heure de Paris, au plus tard),
 - sur le site de soumission dédié : <https://aapi-drive.u-pariscite.fr/>,
 - au format demandé (utiliser la trame du document de soumission, à charger en ligne au format pdf),
 - complets (voir partie Contenu du dossier de soumission) et sans documents supplémentaires.
2. Le budget demandé ne peut pas dépasser 150 k€.
3. Les superviseur-es ou les co-directeur-trices doivent être affecté-es dans une unité de recherche ou unité de service dont Université Paris Cité ou l'Institut Pasteur est tutelle pendant toute la durée du projet.
 - Dans le cas où UPCité est tutelle secondaire, l'appel est ouvert aux enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es et ingénieur-es de recherche statutaires du périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'UPCité lorsqu'il existe, ou bien uniquement aux enseignant-es-chercheur-es et

⁵ À toutes fins utiles, le Guide des recrutements dans Phare est disponible sur le site de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/appel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>.

ingénieur-es de recherche statutaires d'UPCité lorsqu'aucun périmètre n'est défini.

4. Les superviseur-es ou les co-directeur-trices doivent être affecté-es à deux structures différentes⁶ (unités de recherche et/ou unité de services) issues au choix :
 - De deux Facultés différentes⁷,
 - D'une Faculté et de l'IPGP,
 - D'une Faculté et de l'Institut Pasteur,
 - De l'IPGP et de l'Institut Pasteur.
5. Un temps partagé entre deux unités de recherche de disciplines différentes est obligatoire et devra être explicité dans la proposition.

Pour rappel, cette période est de 9 mois minimum pour un-e doctorant-e, et de 6 mois pour un-e post-doctorant-e.
6. Dans le cas d'une thèse, les deux co-directeurs.trices doivent être titulaires de l'HDR⁸.
7. Les superviseur-es ou les directeur-trices encadrant une thèse ou un post-doctorat issu d'un financement CCE encore en cours au moment de la date limite du dépôt de projets ne peuvent pas co-porter de projets.
8. Les dossiers déposés par des superviseur-es ou directeur-trices ayant encadré précédemment une thèse ou un post-doctorat financé par CCE, mais n'ayant pas effectué leurs obligations de suivi (voir plus loin) sont irrecevables.
9. Les deux superviseur-es ou directeur-trices ne doivent pas avoir co-signé une publication dans les 5 années précédant la date de clôture de l'appel à projets.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité ne participeront pas à la phase d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les porteur-ses peuvent déposer un recours démontrant en quoi cette décision est erronée, en envoyant un message argumenté à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr dans un délai de 48 heures après réception de la décision de non-recevabilité.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

1. Qualité, nouveauté et ambition scientifique du projet

- Qualité scientifique (données préliminaires éventuelles...), clarté de la problématique (état de l'art...) et de la conduite proposée des travaux ;
- Qualité de l'argumentation ;

⁶ Sauf dans le cas où un projet interdisciplinaire serait soumis par deux porteur-ses du Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED, UMR 8236).

⁷ Faculté de Santé, Faculté des Sciences ou Faculté Sociétés et Humanités d'UPCité. Sauf dans le cas où un projet serait soumis par des co-porteur-ses issus du Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain (LIED, UMR 8236).

⁸ Ou, à défaut d'HDR, d'une procédure ADT : <https://u-paris.fr/doctorat/autorisation-a-diriger-une-these/>

- Originalité et pertinence du projet.

2. Valeur ajoutée de l'interdisciplinarité

- Dimension réellement interdisciplinaire de l'approche et de la méthodologie proposées ;
- Pertinence, originalité et plus-value de l'approche interdisciplinaire pour la problématique étudiée.

3. Faisabilité du projet

- Adéquation des moyens humains, techniques et financiers avec les objectifs affichés sur la période concernée (2 ou 3 ans) ;
- Adéquation du budget et du calendrier au programme scientifique ;
- Qualité et complémentarité des équipes accueillant la ou le doctorant-e ou post-doctorant-e.

4. Impact attendu pour Université Paris Cité et le cas échéant pour le partenariat avec l'institut Pasteur

- Impact potentiel du projet (renforcement significatif d'un domaine émergent, valeur ajoutée vis-à-vis de la concurrence nationale et internationale...) ;
- Le cas échéant, contribution à la structuration d'une communauté scientifique, effet décloisonnant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

- Le montant alloué au projet est de 150 000€,
- Les recrutements seront faits exclusivement par Université Paris Cité,
- Les fonds seront installés dans une seule unité de recherche.

Pour les structures (unités de recherche ou unités de service) ne disposant pas de ligne de crédits UPCité, la gestion pourra être assurée au sein du pôle PIA de la Direction générale déléguée aux Finances et Achats.

Pour toute question, contacter l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles à compter de la date du recrutement soit :

- durant 3 ans, à compter du 31/10/2027 au plus tard, pour les projets menés par des doctorant-es ;
- durant 2 ans, à compter du 31/01/2028 au plus tard, pour les projets menés par des post-doctorant-es.

Les dépenses éligibles sont :

- le salaire du/de la doctorant-e et post-doctorant-e,
- les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes,
- les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage),

Les autres frais de personnels ne sont pas éligibles.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les porteur·ses des projets retenus s'engagent à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- du nom et du CV de la personne recrutée et de la preuve de diffusion de l'offre à l'international ;
- d'un compte rendu financier des dépenses engagées ;
- d'un bilan de l'impact du projet sur la dynamique de recherche du/de la porteur·euse et de son unité, ou le cas échéant du consortium de recherche ; de l'éventuel dépôt de projets (ANR, Europe, autres) en lien avec la thématique du projet soutenu ;

Ces éléments seront intégrés à une fiche de 'reporting', mise à disposition de chaque lauréat·e, et qui devra être impérativement renseignée à la fin du projet et envoyée à l'adresse idx.recherche@u-paris.fr.

Un suivi de l'évolution professionnelle du ou de la candidate recrutée et un bilan d'impact pourront être également demandés 3 et 7 ans après la fin du projet, pour mesurer l'impact de ce type de projet interdisciplinaire. Ces éléments complémentaires à 3 et 7 ans ne font toutefois pas partie des obligations conditionnant l'éligibilité

MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La réponse à l'appel à projets se fait de façon mixte : le document scientifique à remplir à partir du modèle fourni sur le site de l'appel et les pièces annexes requises, la partie administrative et financière à remplir directement en ligne.

Le document scientifique et les pièces annexes devront être chargés **aux formats demandés**, sur l'espace candidature en ligne.

La langue de rédaction (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque déposant·e. Une traduction pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

Le dossier de candidature comporte :

- **Le document scientifique**, dont la trame est disponible sur la page de l'appel à projet :
 - Ce document comporte la description du projet scientifique et un budget prévisionnel justifié.
 - Il devra être **déposé** au format .pdf sur l'espace candidature après avoir rempli les informations administratives.
- **Le formulaire administratif** et financier : à remplir via l'espace candidature accessible via le lien suivant : <https://aapi-drive.u-pariscite.fr/>. Ce lien figure également sur la page de l'appel à projets.

Nous vous invitons à la vigilance quant à la concordance des informations qui figurent dans le dossier scientifique et dans le formulaire administratif et financier.

- **Les pièces annexes** (à déposer en document pdf sur la plateforme en ligne) :
 - le(s) CV des superviseur·es ou co-directeurs et co-directrices du projet,

- Les avis des directions des deux unités de recherche de rattachement des superviseur-es ou co-directeurs et co-directrices,
- le cas échéant, le courrier de soutenance de l'HDR (ou d'ADT) peut être ajouté au dossier.

Aucune autre annexe n'est autorisée et ne sera prise en compte dans l'évaluation.

2 novembre 2026 À 11 h00 (HEURE DE PARIS)

Page de l'appel à projets et trame à télécharger :

<https://u-paris.fr/appeel-a-projets-stratex-crossing-cutting-edges/>

Pour toute question sur les modalités de l'appel, écrire à l'adresse :
idx.recherche@u-paris.fr

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée en fin de document, où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement.